
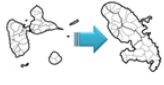
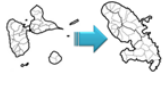
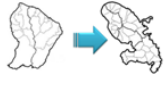






Modalités pour les déplacements aériens en provenance et à destination de la Martinique

DATE : 23/04/2021

ARRIVÉE EN MARTINIQUE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST RT-PCR ET ISOLEMENT	PIÈCES À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT
 DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Second test à réaliser à J+7 pour tout passager de 11 ans et plus Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus Déclaration sur l'honneur attestant du motif impérieux de déplacement, de ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et de respecter l'isolement de 7 jours
 DEPUIS LA GUADELOUPE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement
 DEPUIS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement
 DEPUIS LA GUYANE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 36 h avant le vol <u>ou</u> de moins de 72h accompagné d'un test antigénique négatif de moins de 24h pour tout passager de 11 ans et plus. Test antigénique réalisé à l'aéroport à l'arrivée en Martinique Isolement de 10 jours à respecter à l'adresse indiquée sur l'attestation. Nouveau test virologique à réaliser à la suite de la quarantaine pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19, de respecter l'isolement de 10 jours et justifier d'un motif impérieux de déplacement Résultat négatif du test RT-PCR réalisé dans les 36h avant le vol <u>ou</u> de moins de 72h accompagné d'un test antigénique négatif de moins de 24h pour tout passager de 11 ans et plus
DÉPART DE LA MARTINIQUE			
 VERS LA FRANCE HEXAGONALE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant du motif impérieux de déplacement et de ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 VERS LA GUADELOUPE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement
 VERS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus
 VERS LA GUYANE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus Déclaration sur l'honneur attestant du motif impérieux de déplacement, de ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et de respecter l'isolement de 7 jours